

La DDTM introduit la séance en remerciant l'ensemble des élus et des acteurs locaux pour leur présence à ce comité technique de présentation des premiers résultats de la phase 1 (Analyse préalable du site) et introduit le contexte dans lequel s'inscrit l'étude des aléas sur le bassin du risque du Marais Poitevin – Sud Est Vendée.

Ensuite, un tour de présentation des présents est fait.

Artelia déroule sa présentation (cf. diaporama annexé à ce compte rendu) sur les différentes analyses menées lors de la première phase de l'étude.

Interventions des différents acteurs :

- L'IIBSN indique qu'il manque des ouvrages hydrauliques au niveau du Brault dans la liste du rapport. Un point sera organisé après le Cotech.
- Le SMVSA met en avant une remarque sur le rapport de présentation, indiquant que le SILEC gère uniquement les digues maritimes. Artelia explique qu'il faut un gestionnaire unique par système d'endiguement, le SILEC va devoir étendre ses compétences sur les digues fluviales à l'avenir.
- Artelia met en lumière la disparition de la mémoire du risque après la mise en service du barrage de Mervent. Le SMVSA propose de rajouter la crue de 2019 dans les crues marquantes car elle correspond à la crue des premiers débordements sur la jeune Autise.
- Le SMVSA fait remarquer que les zones rouges identifiées par l'étude du BRGM, relatives au risque de remontée de nappe, ne sont pas pertinentes, ce sont plutôt les zones oranges qu'il faut prendre en compte.
- Une remarque est formulée sur la digue de la levée de la Bourse qui concerne la jeune Autise en plus de la Sèvre Niortaise.
- Plusieurs membres du COTECH s'interrogent des effets du réchauffement climatique et l'élévation du niveau des océans. Le SMVSA explique que la déclinaison locale du rapport du GIEC est moins alarmiste sur notre région concernant l'augmentation du niveau des océans, avec +20 cm en 2050 et +45 cm en 2100.
- La Chambre d'Agriculture souligne l'importance de prendre en compte les exploitations agricoles, et pas uniquement l'urbanisme dans le volet de mesure de réduction de vulnérabilité. Artelia confirme que les enjeux seront pris en compte à sens large, contrairement à ce qui se faisait dans les anciens PPR. La DDTM rajoute qu'il y aura une phase de concertation à chaque phase et que les acteurs locaux et les collectivités seront sollicités tout au long de la procédure.

- Il est mis en avant la liaison de plusieurs entités dans la gouvernance dans l'eau qui n'ont pas forcément la même optique. Artelia indique que les conflits d'usage liés à l'eau sont fréquents sur de nombreux territoires.
- Le SMVSA alerte la DDTM sur les demandes de l'OFB pour changer les petits ponceaux par des busages. Les élus ne sont pas encouragés à mettre en place des alternatives. La DDTM indique qu'il y aura des réflexions à mener sur ce que le PPR peut intégrer ou pas.
- Une question est soulevée afin de savoir si un PPRi sera prescrit le long de l'Autise. La DDTM répond que les résultats des aléas lui permettront d'identifier les enjeux potentiellement impactés. S'il s'avère que les enjeux sont nombreux, il sera proposé la prescription d'un nouveau PPRi.
- La commune de Rives d'Autise demande comment le PLU doit prendre en compte le PPR. La DDTM explique que si des incohérences sont observées entre les deux documents, le PLU doit être révisé et prendre en compte les éléments du PPRi qui s'impose comme une servitude d'utilité publique.
- La DDTM invite les communes à diffuser les informations relatives aux journées du risque inondation, notamment auprès des écoles.

NB : Annoncé le 13 et 14 mai prochains, l'évènement "Les Journées du Risque Inondation" est reporté à une date ultérieure pour cause d'un calendrier électoral important.

Pour conclure la réunion, la DDTM remercie les présents pour les différents échanges et leur rappelle qu'ils disposeront d'un temps de réflexion jusqu'à fin avril pour valider et faire remonter leurs remarques sur les éléments de la phase 1.

Le Directeur Départemental des Territoires et
de la Mer,



Didier GERARD

